

ARRETE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Publication n°443 du 2 janvier 2024

- Arrêté n° 3879 du 18/12/2023 DRH Arrêté fixant les tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2024

D.G.S. (Direction Générale des Services)
DIRASS (Direction des Assemblées)
D.R.M. (Direction des Routes et des Mobilités)
D.C.B.N. (Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique)
D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)
D.A.F. (Direction de l'Administration et des Finances)
D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)
D.D.L. (Direction du Développement Local)

Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1^{er} étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental -
Direction des Assemblées, à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.52

Hôtel du Département – 7 rue Gaston Manent – CS71324 – 65013 TARBES Cedex 9



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction Générale des Services
Direction des Ressources Humaines

3879

OBJET : Arrêté fixant les tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2024

Le Président du Conseil Départemental,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L 523-1 et suivants,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions de détachement, hors cadres, disponibilités, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu l'arrêté définissant les lignes directrices de gestion ;
Vu les avis émis suite à l'examen des avancements de grade 2024 des catégories A, B et C ;

ARRÊTE

Article 1^{er} Les inscriptions sur les différents tableaux d'avancement au titre de l'année 2024 sont établies ainsi qu'il suit :

Catégorie A :

Tableau d'avancement au grade d'administrateur général :

- PIVIDAL Sébastien

Tableau d'avancement au grade d'administrateur hors-classe :

- DESSEAUX Cécile

Tableau d'avancement au grade d'attaché hors classe :

- GUYONNEAU Olivier

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

Tableau d'avancement au grade d'attaché principal :

- BOURIE-SAUREL Céline
- CAZAUBON Patricia
- PERIN Nathalie

Tableau d'avancement au grade d'ingénieur hors classe :

DUCLOS Bernard

Tableau d'avancement au grade d'ingénieur principal :

- BONNECARRERE Jérôme
- PENIN David

Tableau d'avancement au grade de médecin hors-classe :

- BRIN Isabelle

Tableau d'avancement au grade de médecin 1^{ère} classe :

- LAVIT Anne

Tableau d'avancement au grade de psychologue hors classe :

- LUCION Dorothée

Tableau d'avancement au grade de puéricultrice hors classe :

- DOSSAT Coralie
- ESTEVE Marie
- REINSBERGER Sarah
- SANZ Virginie

Tableau d'avancement au grade de pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe :

- PUIS Muriel

Tableau d'avancement au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine :

- PRIGENT Anne-Claire

Catégorie B :

Tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe :

Suite à examen professionnel :

- CADRIEUX Thérèse
- CARCENAC Nadège
- MARTIN Lydie

A l'ancienneté :

- BONTEMPS Séverine
- CAMELIO Soizic
- CHAUDAGNE Clémence
- DUMEC Evelyne
- GAILLARD Julien
- GOUJON Patricia
- PUJO Florence
- SANTOS Stéphanie
- TREGUER Viviane

Tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe :

Suite à examen professionnel :

- PERE-ESCAMPS Amandine

A l'ancienneté :

- CLARAC Myriam
- FACHAN Christine
- PETIT Cécile

Tableau d'avancement au grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe :

- LUBY-DULUC Agnès

Catégorie C :

Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

- ANGELOT Nathalie
- BALLANS Céline
- DULAC Sandrine
- DUZER Elisabeth
- GALDEANO Nathalie
- GARROT Pierre
- JARDRY Florence
- LARROQUE Maryse
- LIE Florence
- VALDEAVERO Johanne

Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

- BORDEDEBAT Emilie
- CARASSUS-BARRAGAT Marion
- CAZAUX Nadine
- QUILEZ Stéphanie

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

Tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal :

- ABBADIE Brigitte
- AGASSE Christophe
- AUGÉ Nicolas
- CASTANER Stéphane
- BORREIL Jordi
- MONTAUBAN Julien
- ROBERTOU Stéphane
- SEMPASTOUS Xavier
- VALLEE Jean-Marc

Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

- BOUTARFA Rachid
- DATAS Christophe
- FERREIRA Karine
- HUET Krysna
- MACIAS Xavier
- MORERA Cédric
- PAULIN BARES Sophie
- QUESSETTE Guillaume
- SAMARAN Christian
- SEVERAN Indy
- TARAC Jean-Philippe
- TISNE DABAN Sébastien
- VERGE Vincent
- VILLENEUVE Thierry

Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

Suite à examen professionnel :

- LARRALDE Ludovic
- LETOURNEUR Sébastien

A l'ancienneté :

- ALEIXO Emilio
- CHEVALIER Pierrick
- DUTHU Gérard
- FOUGA Pascal
- FOURQUET Olivier
- LABORDE Geoffrey
- LERMITTE Jérôme
- RICAUD Jean-François
- TILHAC Kevin
- VERHOYEN Privat

Tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement :

- BAQUE Thomas
- LAGOIN Thibault
- MARLEAUX Valérie
- SABATHIE Hélène

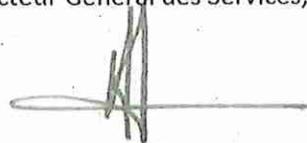
Tableau d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe :

- LANNERETONNE Josiane

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur Intranet et affiché dans les différents sites du Département.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois par courrier ou par voie électronique à partir du site internet : www.telerecours.fr à compter de la date de notification de la présente décision.

Fait à Tarbes, le 18 décembre 2023
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Pascal SAUREL

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr